



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 mai 2018 à 19h30 à la mairie (10 présents, 6 absents excusés ayant donné pouvoir) avec pour secrétaire de séance : Mme Annick DUFOUR.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 9 avril 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour:

- ACCEPTE les conditions définies dans la convention (délégation des dossiers CEE au Syndicat Mixte). AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de groupement et les autres documents qui y sont liés. RECONNAIT expressément le TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne comme regroupeur dudit groupement pour cette opération et pour les missions qui lui sont confiées au titre de la convention, et l'autorise à accomplir toutes démarches nécessaires à la réalisation des procédures concernées par l'objet de la convention. ACCEPTE les conditions financières énoncées dans la convention au titre des conditions d'adhésion. S'ENGAGE à mettre en vente par l'intermédiaire du groupement constitué à cet effet, un certain volume de MWh Cumac au titre de droits acquis et enregistrés au titre du programme PRO-INNO-08 pendant toute la durée du programme PRO-INNO-08 et jusqu'à la valorisation des CEE obtenus. S'ENGAGE à respecter la date limite pour l'envoi des documents nécessaires au dépôt des CEE sur le registre national EMMY au bénéfice du regroupeur qui est le 30 juin 2019.

- APPROUVE la modification du règlement intérieur de la bibliothèque intercommunale Simandre/Ormes/La Frette. Il sera précisé à l'article 5 qu'en cas de perte des cartes magnétiques individuelles, celles-ci seront facturées 5 €.

- ACCEPTE de facturer aux communes d'Ormes et La Frette les sommes suivantes : Ormes (430.64 €), La Frette (209.20 €) suite à la mise en place de l'informatisation de la bibliothèque intercommunale.

- AUTORISE Madame le Maire à renouveler et signer la convention de prestation pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne étant donné que celle-ci arrive à échéance, du 01/07/2018 au 30/06/2021).

- ACCEPTE de verser le montant prévisionnel des avances au Syndicat Mixte qui s'élève à 7 382.24 € (payables en avril = 2 583.42 €, en août = 2 583.78 € et le solde en janvier 2019) concernant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

- VOTE les subventions pour l'année 2018. DIT qu'une somme de 21 000 € est prévue au BP 2018.

- ENTEND diverses informations et questions :

- ♦ Le Conseil Municipal décide de surseoir la question n°3 suite à une demande d'informations complémentaires d'un architecte non retenu pour les travaux de l'église.
- ♦ En cas d'absence lors d'une réunion de conseil municipal, il est impératif de transmettre son pouvoir en mairie et de prévenir la personne que vous désignez pour vous représenter.
- ♦ Convention mise à disposition terrain de pétanque au Foyer Rural.
- ♦ Arrêté régisseur suppléant (Mme Jocelyne TERRIER).
- ♦ Remerciements décès : M. Louis LAVERTU.



Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 5 mai 2018 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.